VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES

1747 Valence.

Entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession de John W. Moore.

No 74 369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté le 20 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la dite ville dans l'ilet No 439 borné par les rues Valence, Carondelet [illegible] Apollo et Baronne (autrefois [illegible]) Bacchus et Cadix, mesurant 60 pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de 180 pieds étant le tout des lots 16 et 17 et la portion du fond des lots 11 et 12 le tout d'après un plan de tout l'ilet, annexé à un acte de vente de Casper Auch à Mme veuve Jas Skelton, passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire, le 18 mars 1882. Les améliorations sont désignées par le No 1747 Valence et consistent en un cottage résidence simple à deux étages.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. Geise, avocat.

1er avr—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double en Briques,

427 et 429 Bourgogne,

Entre les rues Conti et St-Louis.

Deux Jolis Cottages Simples,

118-122 Lopez,

Entre les rues Canal et Iberville.

Le Bon Cottage Double,

933 et 935 Villeré

Entre les rues Dumaine et St Philippe

Le Beau Cottage Double

2113 et 2115 Lapeyrouse,

Entre les rues Galvez et Miro.

Aussi

Propriétés à Covington, Lne

Succession de Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de feu Anthony Dose [illegible] et dernièrement femme de Bernard Fenton, Sr.

No 75,416—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 Mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St-Louis, Conti et Remparts, étant d'une forme irrégulière, et mesurant en mesure américaine 35 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 105 pieds 6 pouces 4 lignes sur le côté le plus près et parallèle à la rue St Louis et sur l'autre ligne de côté vers la rue Conti par une première profondeur [illegible] de terre 49 pieds sur une ligne parallèle à l'autre ligne de côté [illegible] ligne formant un angle droit 7 pieds 4 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur de 56 pieds 4 pouces 4 lignes parallèle à l'autre ligne de côté vers la rue St Louis, la ligne du fond mesurant 27 pieds 9 pouces de largeur, le tout plus ou moins et d'après un plan en croquis d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 4 septembre 1877 et annexé à un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire en cette ville le 2 juillet 1892.

Les améliorations sont désignées par les Nos 427 et 429 rue Bourgogne et comprennent un cottage double en briques avec une bâtisse à deux étages dans le fond contenant chacun environ 10 chambres citerne, hangar, etc. Un placement certain d'augmenter.

2° Les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet borné par les rues Galvez, Canal, Lopez et Iberville (anciennement Douane) sur un plan de J. A. d'Hémécourt, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux jolis cottages simples désignés par les Nos 118 et 122 rue Lopez, et contenant chacun 4 chambres citerne, hangar, etc., avec porte cochère sur le côté.

Sera vendu séparément. Une opportunité d'avoir une gentille petite maison.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Dumaine, faisant partie du lot situé à l'encoignure des rues Villeré et St Philippe, désigné par le No 3 dudit ilet No 62 sur un plan fait par Jos. Pilié, alors voyer en cette ville, déposé dans l'étude de Félix De Armas, ancien notaire, comme par acte du 16 août 1829, ledit lot mesurant d'après ledit plan en mesure française, 30 pieds de face à la rue Villeré sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois désigné par les Nos 933 et 935 rue Villeré, et contenant 5 chambres de chaque côté, citerne et une bâtisse à 2 étages dans le fond contenant 5 chambres de chaque côté.

Un placement de mérite.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner, ancien notaire et mesurant d'après ledit plan 29 pieds 9 pouces 8 lignes de face sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant de chaque côté, 5 chambres, citerne hangar, etc., désigné par les Nos 2113 et 2115 rue Lapeyrouse.

5° Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se trouvant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse St Tammany, Louisiane et désigné sur un plan de ladite ville comme ilet fractionnel No 17, dans la division de St Jean, moins la portion dudit ilet acquise par la veuve Parisy de A. Parisy, le 1er septembre 1868, et étant la même propriété acquise par Bernard Fenton de J. M. Aoulie, acte enregistré dans le bureau des transferts, Livre Y, page 150, etc., moins la portion vendue à I. R. Hosmer d'après l'acte enregistré dans le Livre B, pages 150 et 151 du Registre des Transferts de la paroisse St Tammany et plus loin décrit comme suit. Commençant à la propriété Parisy sur la rue Kirkland delà mesurant 92 pieds à l'avenue Dewey, delà sud le long de l'avenue Dewey 256 1/2 pieds à la propriété Serges, delà à une profondeur de 51 pieds de l'avenue Dewey à la ligne du fond delà formant une ligne triangulaire de 120 pieds à l'intersection encore de la même propriété. L'acquéreur promettant de donner au vendeur le droit de passage pour voiture de l'avenue Dewey à la propriété du vendeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de 1 et 2 ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit desdites ventes devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de garantie. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Lesdites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant payer en sus et au-dessus du prix de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 av—1 29 16 23 30—mai 2

E. A. ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

620 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double,

2621 et 2623 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Joli Cottage Simple,

2617 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième

Le Bon Terrain pour Bâtir,

Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième

Mme Caroline Fischer et Charles Fischer versus Jacob Fischer et als.

No 75,498—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 2 mai 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte, le 21 mars 1905 et signé le 27 mars 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, par l'Hon. W. B. Sommerville, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Troisième, Quatrième et Annonciation, désignées comme lots B, C et D sur un croquis étant fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville. Lot B mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Chippewa, 27 pieds 7 pouces 7 lignes de largeur dans la ligne du fond par une profondeur de 143 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de côté près de la rue Quatrième et une profondeur sur la ligne de côté opposé, le divisant du lot C, de [illegible] pieds 1 pouce 5 lignes. Lot C mesure 32 pieds 1½ pouces de face à la rue Chippewa, 32 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur sur la ligne de côté contiguë à la rue Quatrième, le divisant du lot B, de 141 pieds 1 pouce 5 lignes et une profondeur de 142 pieds 2 lignes sur la ligne de côté opposé, le divisant du lot D. Lot D mesurant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Chippewa, 34 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne de fond sur une profondeur de 142 pieds 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et une profondeur de 140 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Troisième.

Chaque lot sera vendu séparément, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Voyez les plans à la Bourse et examinez la propriété qui consiste en un joli cottage simple, un beau cottage double et un magnifique lot à bâtir, dans un excellent voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère toutes les taxes de 1905, [illegible] portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final transfert des polices d'assurance, etc. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

Andrew Hero Jr., avocat.

1 avril—1 2 9 16 23 30—mai 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Adeline C. Miller

Veuve de Lawrence Munson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 74,400—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Wedderr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Carroll & Carroll, avocats.

23 mars—23 27—avril 1

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations et rivières	150@175
Mulets pour [illegible]	85@100

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 1er AVRIL 1905

Grand Isle et Barataria—GRAND ISLE à 7 30 a m

Rivières Ouachita et Black—BOB BLANKS à 5 p m

Rivière Rouge—ROBERTA à 5 p m

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE

Fast mail tous les jours	7:15 a m
Express tous les jours	6:15 p m
Limited tous les jours	8:15 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche	8:50 a m
Dimanche excursion	9:20 p m

DEPART.

Fast mail tous les jours	8:15 p m
Express tous les jours	7:00 a m
Limited tous les jours	9:25 a m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche	4:00 p m
Dimanche excursion	7:40 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE.

No 1 limited	8:45 a m
No 3 Pan American special	8:10 p m
No 5 local	4:30 p m
No 7 points Est Louisiane	8:30 a m
Excursion du dimanche.	
No 9	7:05 p m

DEPART.

No 6 local	6:30 a m
No 4 Pan American special	9:10 a m
No 8 points Est Louisiane	4:30 p m
No 2 limited	7:30 p m
Excursion du dimanche.	
No 10	7:40 a m

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 199 rue Dauphine

Petite bouteille	25c.
Grand format	50c.

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN FRIEDRICH.

NO 74,976, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

MARDI, LE 2 MAI 1905.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau Nos 832-834 rue Commune—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13ième jour de mars et signé le 20ième jour de mars 1905, et aussi en vertu d'un ordre daté et signé le 24 mars 1905, homologuant les procédures d'une réunion de famille, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de grande valeur ci-après décrites, à savoir:

1. Superbe propriété commerciale No 1033 et 1035 rue du Canal, entre l'avenue Remparts et la rue Bourgogne, comprenant une bâtisse en briques à trois étages avec magasin, occupée par la "Parlor Shoe Store" et autres, contenant au rez-de-chaussée un grand magasin et subdivisée en environ 10 chambres au-dessus, le tout plus particulièrement décrit comme suit, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un dans l'ilet No 81, borné par les rues Canal, Remparts, Douane, maintenant Iberville, et Bourgogne, sur un plan dressé par L. H. Pilié, annexé à un acte passé pardevant David L. McCay, ancien notaire en cette ville, le 2 mai 1842. Lequel lot mesurant en mesure anglaise vingt six pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent trente pieds [illegible] entre lignes parallèles, connu par les numéros municipaux 1033 et 1035 rue du Canal.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Mme Josephine Adèle Livaudais, femme de Charles Lanne, d'après un acte passé pardevant [illegible] Dreyfous, ancien notaire en cette ville daté le [illegible] 1866. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 90 folio 719.

Cette splendide propriété est située en dans quelque temps sera le centre commercial de la Nouvelle-Orléans, comme la ville augmentera en population et importance. La destinée du développement est à l'arrière du Canal et de grands emporiums commerciaux, hôtels et autres constructions publiques se groupent autour d'elle dans les cinq ans. Elle est en face du Club Pickwick et à moins d'un ilet du dépôt terminus du Frisco et mérite bien l'attention du capitaliste qui veut de loin. Vendu sujet au bail des présents locataires, une copie duquel est enregistrée dans le bureau de l'encanteur.

2. La résidence centralement située et commode à 2 étages et bois couverte en ardoises avec dépendances et grand terrain No 120 rue Marais, entre l'avenue du Canal et la rue Iberville, construite retirée de la rue et contenant galeries sur le devant et dans le fond, grand vestibule, latrines et environ onze chambres avec dépendance à deux étages avec quatre chambres, hangar, citerne, hydrant, etc. Les terrains sont grands et sont bien distribués devant du [illegible] la [illegible] mesurant [illegible] vingt-cinq pieds six pouces de face par cent vingt et trois pieds six pouces et cinq lignes de profondeur et est plus particulièrement décrit comme suit à savoir:

(a) Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le faubourg Tremé de cette ville désigné par le numéro "dix" de l'ilet No 27, borné par les rues Marais, Nord Liberté (autrefois Tremé), Iberville (autrefois Douane) et la rue du Canal, d'après un plan d'essai par le défunt Joseph Pilié, voyer, le 20 juillet 1845, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire, et lequel dit lot de terre mesurant quarante deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Marais par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH, décédé, par achat de Hermann L. Shultz, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, le 5 novembre 1867.

(b) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages en dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et faisant partie des terrains en arrière de cette ville désigné par le numéro "neuf" de l'ilet No 27 sur le plan dressé par Bougerol, ancien voyer de cette ville, [illegible] déposé en l'étude de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville par acte daté le 5 janvier 1849, mesurant quarante deux pieds, sept pouces quatre lignes de face à la rue Marais, et mesurant sur la ligne du fond, et cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH, décédé par achat de Henry Jules A. Bonnabel, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 23 mars 1849. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 47, folio 448.

Cette résidence de choix est à une petite distance de marche du centre des affaires, hôtels, amusements, etc. Les personnes désirant un "home" agréable avec de grands terrains devraient être attirés par cette occasion.

3. La rangée de résidences bien situées et de bon rapport, en bois, couvertes en ardoises, avec bâtisses à deux étages dans le fond, et la résidence simple en bois Nos 117, 119, 121, 123 et 125 rue N. Liberté entre l'avenue du Canal et la rue Iberville, contenant en tout, incluant les bâtisses dans le fond à deux étages, environ 19 chambres, cabinets, galeries, etc. Dans les cours sont des citernes, hangars etc. Le terrain mesurant 85 pieds 3 pouces sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et est plus particulièrement décrit dans l'inventaire comme suit, à savoir:

Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept et huit, de l'ilet No 27 sur un plan dressé par Bougerol, alors voyer, le 4 décembre 1838 et annexé pour référence à un acte de dépôt en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire, le 19 janvier 1839, lesdits lots de terre mesurant chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Nord Liberté (autrefois rue Tremé), par cent vingt sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, connus par les Nos Municipaux 117, 119, 121, 123 et 125 rue Nord Liberté.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Benjamin Rosen, d'après un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville le 15 octobre 1869. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 97, folio 237.

Etant près du centre même de la ville, à proximité de la rue du Canal, ces résidences sont toujours louées et ont une grande valeur spéculative.

4. La propriété de résidence et magasin en briques à deux étages, centralement située, Nos 940-942 rue Conti, à l'encoignure de la rue Bourgogne, avec une bâtisse contiguë à deux étages en briques dans le fond, No 328 rue Bourgogne, servant de restaurant, résidence au-dessus et détachée sur la rue Bourgogne, contenant en tout, magasin sur l'encoignure et environ 15 chambres dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et se trouvant dans cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Conti, mesurant en mesure américaine, trente-trois pieds deux pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne, de cent vingt neuf pieds dix pouces entre lignes parallèles, connu par les Nos municipaux 938-942 rue Conti et 328 rue Bourgogne.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé par achat de Joseph Antoine Schlegel, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville daté le 28 sept. 1845.

Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse dans le livre 29 folio 190.

Aucune situation en cette ville n'a pas de meilleur avenir, une cette propriété étant près de la manufacture de chaussures de Kosenberg, "Consumers Electric Plant", le Young Men's Gymnastic Club et le Théâtre Lyric, est [illegible] d'une grande valeur dans peu de temps.

5. La résidence simple et magasin en bois couvert en ardoises No 240 rue Miro à l'encoignure de la rue Palmyre, contenant magasin et quatre chambres, cour dans le fond, hangars, etc., plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et se trouvant dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Miro, Gasquet ou Cleveland, et Galvez, désigné par le numéro un sur un devis ou plan dudit lot de terre et autres fait par Reizenstein, ancien arpenteur et annexé à un acte de vente à Eugene Kluz, passé pardevant Michael Gernon, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1843, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Miro sur une profondeur et façade de cent seize pieds six pouces à la rue Palmyre et entre lignes parallèles, connu par le No municipal 240 rue Sud Miro.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Dr. Ada Mollen, d'après un acte passé pardevant James J. Woulfe, notaire en cette ville, le 26 avril 1893. Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse, dans le livre 148 folio 291.

Cette propriété de choix est dans un district populeux et est certaine d'une augmentation constante de valeur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur au des adjudicataires et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection sur le bail ou les billets. La propriété devant être conservée assurée et la police ou les polices ci-dessus devant être transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905, s'il y en a de dues en-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur ou les acquéreurs devant donner dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Robert P. Upton, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

THOMPSON E. WALKER,

Avocat.

Chambre 413 Bâtisse Hennen.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 30 et à date

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE.

No 3 Chicago limited	8:15 p m
No 1 fast mail	11:30 a m
No 3 Cincinnati and Louisville	8:15 p m
No 1 Louisville Mail	12:30 am
No 35 local mail	10:30 p m
No 5 Northern Express	8:10 am
No 31 McComb Accd	9:30 am

DEPART.

No 4 Chicago limited	9:15 a m
No 24 local mail	6:30 a m
No 4 Cincinnati & Louisville	9:15 a m
No 2 fast mail	7:10 p m
No 6 Northern Express	5:15 p m
No 2 Louisville Mail	7:10 pm
No 32 McComb Accd	3:30 pm

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Memphis express	9:15 a m
Vicksburg express	6:00 p m
Bayou Sara Accommodation	9:40 a m

DEPART.

Memphis express	3:15 p m
Vicksburg express	7:00 a m
Bayou Sara Accommodation	4:00 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Local	11:20 a m
O. and Houston	5:45 p m
Pacific Coast Express	8:35 a m
Sunset Express	6:45 p m

DEPART.

Local	3:00 p m
N. O. and Houston	7:45 a m
Pacific Coast Express	9:00 p m
Sunset Express	11:55 a m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE.

Fort Worth and Hot Springs express	7:30 a m
Local	12:05 p m
California express	7:45 p m

DEPART.

California express	8:30 a m
Local	3:15 p m
Fort Worth and Hot Springs express	6:20 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.

Alger	7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	9:55 a m

Samedi et dimanche seulement

Alger	9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	6:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.

Alger	8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	4:30 p m

Samedi et dimanche seulement

Alger	5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach	9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair	7:00 a m
De Shell Beach	10.02 a m
Shell Beach	7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach	4:10 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach	5:30 a m
Shell Beach	8:00 a m
Belair	5:30 p m
Shell Beach	7:30 p m

Hôtel Agnew.

Tout un ilet sur la Plage.

Atlantic City.

400 chambres—Rooms—Chambres avec bains.

Entièrement reconstruit, remeublé. Bains d'hydrothérapie, bassin pour nageurs. Prix réduits: $2.50 par jour, $12 à $15 et au-dessus par semaine.

A. C. MITCHELL & CIE.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Mary Etta Tusk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75 300—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hy. A. Herine, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. S. Benedict, avocat.

25 mars—25 29—avril 3

Succession de Joseph P. Lafetra

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Joseph P. Craig, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.

28 mars—28—av 1 6

Succession de Joseph Davis

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,542—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Sidney H. Hasam, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, avocat.

25 mars—25 29—avril 3

AVIS AUX CREANCIERS

Mme Sue C. Wright, veuve etc. vs Anthony Gruntz, curateur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,802—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Carroll C. Johnston, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Untereiner, A. W. Cooper, avocats.

22 mars—22 26 31

THE

MONONGAHELA RIVER

CONSOLIDATED

COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.

La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée au pied de la rue Race. Phone 985. A Alger au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville

Rue Carondelet 315.

PHONE 376.

[illegible]—10m—dim mer ven

Charbon

Charbon Pittsburg

Charbon Alabama,

Charbon Anthracite,

Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 82, 16.

Cour Succursale—4716 rue Magazine, coin Valence.

1 oct—1 an

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Terres de Valeur dans la Paroisse St-Tammany, Lne.

Avec Jolis Cottages et Dépendances,

Contenant tous les conforts d'une maison de campagne.

Cette propriété est convenable comme sites pour hôtel, résidence ou maison de santé, et est située sur la rive de la pure et saine

Rivière Tchefuncte,

Et est seulement à quelques minutes de promenade en voiture du centre des affaires.

Une rare occasion pour placement ou spéculation

Vente pour régler la succession de Théodore Ralph. No 73,961 Division A.

MARDI le 25 avril 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans l'affaire de la susdite succession, en vertu d'un ordre daté et signé le 16 mars 1905, par l'Hon T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite à savoir:

TERRE DANS LA PAROISSE DE ST TAMMANY.

1° Les lots Nos un, deux et trois comme ils sont désignés sur un plan annexé à l'acte d'achat de Geo. Lee de John C. Peterson, avec billets enregistrés. Commençant à un arbre de cyprès sur la rive sud de l'embouchure de Bayou Shipyard et courante N. 85, 30, E. 4. 60 chas de là S. 58, 30, E. 9 50 chas à un arbre de pin de la N. 40. 45, E. 237 chas; de là N. 69 E. 12, 51 chas; de la No 50, E. 2. 78 chas de là N. 58, 30 O 6.68 chas; à un poteau marqué i, de la S. 64, E. 12 25 chas, de la N. 10 O 12, 67 1/2 chas de là S. 36 30. O. 17. 80 chas, à l'endroit du commencement. Les ci-dessus courses et distances étant les frontières extérieures des trois lots contenant 90-42/100 acres.

2° Commençant à un arbre de pin, sur la rive de la rivière Tchefuncte, et de là courant S. 26, E. 700 chas; à un poteau de là S. 58, 30 E. 7,00 chas; de là S. 45, O. 1577 chas, à un poteau sur la ligne de la frontière de Young. De là N. 10 Ouest 20 chas à un arbre de pin sur la rive de la rivière, de là N. 85, E. le long de la rive de la rivière à l'endroit du commencement et contenant 5 acres plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° 4 92/100 acres faisant face à la rivière Tchefuncte, connu comme l'étendue de terre de Parant, commençant à la façade de la rivière à un poteau marqué E. et courant sud 26 O. 3. 50 chas à un poteau marqué i, delà sud 65, E. P. 25 chas, à un arbre de pin, se tout sur le côté Bany, de là S. 10 O. 7. 00 chas à la terre Ragusa, courant sa ligne jusqu'à sa terminaison sur la rivière contiguë. Etant acquise de J. Ragusa, enregistré dans le livre T, folio 203.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans, 8 0/0 d'intérêt. Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant —— notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 25

W. R. Metzler.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

PIANOS STEINWAY, MEUBLES, ARTICLES DE MAISON, ETC.

Succession de Mme Kate Birg Richard.

No 75,570—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905 et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, je vendrai

Lundi, le 10 avril, à 11 a. m. aux Nos 312-311 rue Carondelet.

Un lot d'effets mobiliers d'après l'inventaire. Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

29 mars—29—avril 2 4 10

Succession de Mlle Mary Kernan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,467, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte et tableau de distribution présentés par Bridget A. E. Kernan, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. S. Dodds, Rosner & Manion, avocats.

26 mars—26 29—av 2

W. H. Fitzpatrick.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

PLACEURS, ATTENTION!

Cottage Simple et Bâtisse dans le Fond, No 2518 rue Erato, entre Robertson et Freret.

Cottage Double, Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, entre Erato et Thalie.

Cottage Double, Nos 2305 et 2307 rue Erato, entre Liberté et Howard.

Succession de John Ryan.

No 75 285—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—JEUDI, le 27 avril 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, im rendu et signé en Cour ouverte le 22 mars 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Freret et Locust, désigné par le numéro 13 sur un plan dressé par Hedin & Schirmacher, voyers, daté le 18 mai 1854 et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 182, ledit lot mesurant vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds dix pouces, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par le dit vendeur par achat de Mme Mary Foote et als., d'après un acte passé pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 6 août 1894, enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 154, folio 602.

Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme 2518 rue Erato contenant 2 chambres avec bâtisse dans le fond contenant 7 chambres.

2° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, étant le No trois, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Maunsell, maintenant Magnolia, et la rue Clara, sur un plan du premier district de cette ville, enregistré dans l'Hôtel de Ville dans cette ville. Ledit lot mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia, autrefois rue Maunsell sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de Mme Madeline Fletschinger par un acte passé pardevant Thomas J. Beck, un notaire en cette ville, sous la date du 12me jour de décembre 1870.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, contenant 3 chambres, cuisine, etc., de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No "un de l'ilet No "onze" sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 21 avril 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, comme plan No 62 et mesurant trente trois pieds, trois pouces de face à la rue Erato, trente trois pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, par une profondeur de cent trois pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Liberté, et cent-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot No deux. Etant la même propriété qui fut acquise par le dit vendeur, par achat de la "Mutual Building and Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Joe D. Taylor, notaire, le 15 janvier 1889, dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 100 folio 292.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2305 et 2307 rue Erato, contenant 3 chambres, cuisine, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être représentée par les billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes aux propriété dues et exigibles pour l'année 1905. L'acquéreur devant aussi payer pour les actes de vente lui transférant la propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley, avocat.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 26 27

Vingt-Deuxième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS

Primes reçues:

Risques d'incendie	$210,504 64	
Risques de rivière	2,434 34	
Risques de mer	1,486 34	
	$214,425 35	
Ajouté: Primes non échues de 1903	102,830 40	
		$317,455 75
Moins: Primes non échues de 1904		100,016 97
		$217,438 84
A déduire—		
Primes de fer remises	$25,046 04	
Réassurances de feu	20,237 39	
Risques remises de rivière	60 36	
Réassurances de mer	101 69	
		45,445 48
Primes net		$171 993 37
Intérêts escomptes et profits et pertes		14,346 08
Revenu net		$185,341 45
Déduire—		
Pertes payées sur—		
Risques d'incendie	$104,526 19	
Risques de rivière	457 70	
Risques de mer	[illegible]	
	$104,983 89	
Moins réservé pour pertes dernières précédentes	11,386 00	
	$93 577 89	
Ajouter pertes non ajustées et non payées le 31 déc. 1904	8,711 50	
	$102,289 39	
Commissions	$34,090 42	
Fire Patrol et Association des Underwriters	1 194 90	
Taxes, assurances et réparations sur propriétés foncières	494 06	
Dépenses générales, bureau et agences, ainsi en annonces, contributions charitables, etc	21,403 77	
Taxes et licences	5,857 11	
		165,329 71
Profit net		$20 012 74
Dividendes juillet 1904	$4,000 00	
Dividendes janvier 1905	8,000 00	
Balance à surplus	4,012 22	
(maintenant $99, 304 74)		

ACTIF

Comptant en banques et au bureau	$18,199 73
$225,000 bons constitutionnels de la Ville de la Nouvelle-Orléans à 105½	233,273 00
$75,000 bons de l'Etat de la Louisiane à 104	78,000 00
$25,000 bons de levée Lafourche District à 110	27,500 00
Une action du Sugar Exchange	75 00
Primes au cours de perception	24,342 00
Meubles et installations	1,000 00
Propriété foncière, bâtisse de bureau	35,000 00
	$417,792 30

PASSIF

Fonds-Capital	$200,000 00
Réservé pour risques non terminés	160,016 93
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	8,711 50
Réservé pour comptes non payés pour décembre 1904	901 86
Réserve pour dividendes non payés des années précédentes	904 00
Réservé pour dividendes non payés pour janvier 1905	8,000 00
Surplus de 31 1904	99,304 74
	$417,792 30

Le tableau ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans ce 12ème jour de janvier 1905.

CHAS. J. THEARD,

Notaire Public.

Trente-Troisième Etat Annuel de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1904:

Primes reçues—

Sur risques de feu	$910,330 40	
Sur risques de mer	10,088 30	
Sur risques de rivière	13,720 29	
		$934,139 99
A déduire—		
Pertes de feu payées	$391,290 78	
Pertes de mer payées	927 60	
Pertes de rivière payées	3,580 85	
Primes retournées	139,500 57	
Réassurances	121,991 38	
Commissions	135,988 42	
Dépenses générales d'agence—moins l'intérêt et profits et pertes	45,967 12	
Taxes et licences	8,373 62	
	$837,620 32	
Pertes non ajustées et non payées	55,738 20	893,358 52
Profits		$41,[illegible]

ACTIF.

$250,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	275,000 00
$50,000 bons 4 pour cent des Etats Unis 1925	65,500 00
$100,000 bons d'Etat de la Louisiane	106,000 00
$20,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	46,400 00
$20,000 bons de levée Pontchartrain 50 ans	25,200 00
100 actions de la Canal Bank and Trust Company	20,800 00
20 actions de la Banque Nationale Germania	5,200 00
50 actions de la Teutonia Bank and Trust Company	6,000 00
15 actions de la Provident Bank & Trust Company	2,325 00
30 actions de la Hibernia Bank and Trust Company	15,450 00
150 actions du Illinois Central Railroad Co	23,550 00
Propriétés foncières—bâtisse du bureau	40,000 00
Primes en cours de collection	87,420 34
Comptant en banque	84,928 05—$807,773 39

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Surplus	86,005 88
Réserve pour primes non expirées	400 024 31
Réserve pour réassurances	3,000 00
Dividendes non payés	13,005 00
Pertes non payées et non ajustées	55,738 20—$807,773 39

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1905.

ALBERT P. NOLL, Président.

FRANK LANGBEHN, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 14ème jour de janvier A. D., 1905.

JNO. LEGIER, Jr., Notaire Public.